



# LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME

Organisation membre de la Fédération Internationale des ligues de Droits de l'Homme – FIDH - (Paris-France) et de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme – UIDH - (Ouagadougou-Burkina Faso)

## DECLARATION DE LA LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME

### COTE D'IVOIRE : VIOLENCES ELECTORALES

Après des jours de défiance et d'opposition, entretenus par les partis de l'opposition et le parti au pouvoir, l'élection présidentielle s'est finalement déroulée ce samedi 31 octobre 2020.

La LIDHO en prend acte.

Cependant, la LIDHO qui a déployé 150 observateurs sur toute l'étendue du territoire national, note plusieurs incidents et de graves atteintes constitutives de violations des droits de l'homme, bien que 35000 agents des forces de l'ordre aient été déployés pour la sécurisation du processus électoral. Il s'agit, notamment, des affrontements intercommunautaires et d'actes d'incivisme.

De ce qui précède, la LIDHO dresse le bilan provisoire suivant :

**-Au titre des actes d'affrontements intercommunautaires :** la LIDHO constate, notamment, dans les localités de Téhiri, de Oumé, de Sakassou, de Tiébissou, de Niablé et de Botro, des violences ayant occasionnées au moins 8 morts, des blessés graves, dont le pronostic vital de certains serait engagé, et des destructions de biens ;

**-Au titre des actes d'incivisme :** la LIDHO constate, notamment, dans les localités de Daoukro, Bettié, Prikro, Duekoué, Yakassé Attobrou, Affery, Alépé, etc. des agissements ayant gravement perturbés ou interrompus le processus de vote.

La LIDHO s'incline devant la mémoire des disparus, et présente ses sincères condoléances aux familles éplorées.

La LIDHO appelle toutes les populations à l'apaisement et rappelle à l'Etat de Côte d'Ivoire sa responsabilité de garantir et d'assurer la sécurité de toutes les personnes vivant en Côte d'Ivoire et de leurs biens. Invite, par conséquent, le Gouvernement à prendre toutes les dispositions conformes au respect des droits de l'homme, afin de mettre fin à la situation délétère en cours dans le pays.

---

**« Tous les droits pour tous, à commencer par ceux des plus faibles »**

Siège social : Cocody Cité des Arts, Bâtiment F1, Escalier B, 1<sup>er</sup> Etage, Appartement 14  
08 BP 2056 Abidjan 08; Tél: 22 44 17 63 / 22 54 01 16; [www.lidho.ci](http://www.lidho.ci); [lidhosiege@yahoo.fr](mailto:lidhosiege@yahoo.fr); [siegelidho@gmail.com](mailto:siegelidho@gmail.com)



## LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME

---

Organisation membre de la Fédération Internationale des ligues de Droits de l'Homme – FIDH - (Paris-France) et de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme – UIDH - (Ouagadougou-Burkina Faso)

La LIDHO appelle les partis d'opposition et le parti au pouvoir à privilégier le dialogue afin d'éviter à la Côte d'Ivoire une autre tragédie, après celle de 2010 – 2011.

La LIDHO rappelle, conformément à sa déclaration en date du 29 octobre 2020, qu'elle se réserve le droit de se constituer partie civile en vue de traduire devant les juridictions compétentes, toutes les personnes coupables d'atteintes ou de violations des droits de l'homme et leurs complices. A cet effet, la LIDHO prend toutes les dispositions pour identifier les personnes impliquées dans ces affrontements afin que la justice puisse établir leur responsabilité dans les atteintes et violations des droits de l'homme.

**Fait à Abidjan, le 1<sup>er</sup> novembre 2020**

**Pour le BEN de la LIDHO,**

**Le Président,**

**NETH Willy Alexandre**

---

**« Tous les droits pour tous, à commencer par ceux des plus faibles »**

Siège social : Cocody Cité des Arts, Bâtiment F1, Escalier B, 1<sup>er</sup> Etage, Appartement 14  
08 BP 2056 Abidjan 08; Tél: 22 44 17 63 / 22 54 01 16; [www.lidho.ci](http://www.lidho.ci) ; [lidhosiege@yahoo.fr](mailto:lidhosiege@yahoo.fr) / [siegelidho@gmail.com](mailto:siegelidho@gmail.com)